

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

Présents : Mmes VIROULAUD, ARSIGNY, CHARLESWORTH, MOLLINE, MM. MINEUR, ROCHE, BARTAL, SANDEAU et CHRISTOFLOUR.

Excusés : Mme DE LA IGLESIA, et MM. GIRON, BARDE, TIRARD-BOIS et BIOT,

Absente : Mme DUCHESNE.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire donne lecture de la carte de remerciements adressée par Monsieur et Madame Thomas De La Iglesia.

DELIBERATION AVENANTS 5 ET 6 AU MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite au passage du contrôleur technique, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires : pose d'un clapet coupe-feu et d'une sonde sur le réseau d'air de reprise de la salle polyvalente par le chauffagiste et pose d'un arrêt d'urgence pour coupure de la chaudière et de la ventilation pour l'électricien. L'entreprise Bessout, titulaire du marché plomberie-sanitaire-chauffage, a chiffré le montant des travaux supplémentaires à 1 331,51 €HT et l'entreprise Amraoui, titulaire du marché Electricité, a chiffré le montant des travaux supplémentaires à 330 €HT. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 20 septembre 2010 et a émis un avis favorable à ces travaux. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces avenants.

Monsieur ROCHE précise qu'il trouve inacceptable de l'APAVE qu'elle ait attendu la fin des travaux pour faire ces observations alors qu'elle avait les informations depuis le départ du chantier.

Madame le Maire indique que la réception des travaux est prévue le 29 septembre 2010.

DELIBERATION TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire indique au conseil municipal que les travaux de la salle des fêtes sont bientôt achevés. Elle demande au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux tarifs de la salle polyvalente. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, fixe le prix de location de la salle des fêtes ainsi :

- Associations de la commune : gratuit hors chauffage
- Habitants de la commune : 150 € hors chauffage
- Associations hors commune : 200 € hors chauffage
- Habitants hors commune : 300 € hors chauffage
- Chauffage : la consommation sera facturée au prix réel d'achat du fuel et suivant le relevé du compteur.

Une caution de 500 € sera demandée à la signature du contrat de location.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Suite à un dépassement de crédit de 11,37 € sur le compte 6137, le conseil municipal procède à un virement interne de crédits.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR ALIENATION CHEMIN RURAL RELIANT MONMOREAU A MAROUGNE :

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de Monsieur et Madame VILEMAGNE Éric. Ils expliquent qu'ils sont riverains d'un chemin rural fermé à la circulation du public depuis de nombreuses années et demandent la possibilité de l'acquérir. Ils proposent un prix d'achat de 0,30 € le m² et la prise en charge intégrale des frais afférents à cet achat (géomètre, notaire...). Monsieur MINEUR indique qu'il a été interpellé par Monsieur RADIN qui souhaite acheter l'autre partie du chemin rural débouchant sur sa servitude aux mêmes conditions que Monsieur VILEMAGNE Éric. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'aliénation du chemin rural reliant Monmoreau à Marougne au profit de Monsieur & Madame VILEMAGNE Éric et Monsieur & Madame RADIN, nomme le cabinet Géolie sis 6, rue Jules Ferry 33220 PORT STE FOY ET PONCHAT pour procéder au document d'arpentage, fixe le prix de vente à 0,30 € le m², décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à

la charge des acquéreurs et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION VENTE DE MEUBLES LEGUES PAR MONSIEUR NICOT :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu de Monsieur CHAMPAGNAC Fabrice et Madame CHARDONNE Morgane une proposition d'achat de meubles légués par Monsieur NICOT Jean : un meuble en merisier, et un salon de jardin en métal. Elle rappelle l'estimation faite par le commissaire-priseur et demande au conseil municipal d'étudier cette requête. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte de vendre un meuble bas en merisier deux portes au prix de 60 € et un salon de jardin en fer forgé au prix de 50 €.

DELIBERATION REPRISE TEMPS COMPLET DE MADAME PIQUET :

Madame le Maire indique que Madame PIQUET Catherine, rédacteur chef au secrétariat de la mairie exerce, sur autorisation, son activité professionnelle à temps partiel (80 %) depuis le 16 février 2010. Par courrier en date du 1^{er} septembre 2010, elle sollicite l'autorisation de reprendre son activité à temps plein à compter du 1^{er} novembre 2010. Le Conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population aura lieu sur notre commune du 20 janvier au 19 février 2011. Madame PONSENARD et Monsieur ROCHE sont nommés coordinateurs communaux. Madame le maire indique qu'elle a recruté Madame DOCHE Evelyne en qualité d'agent recenseur.

PETITION DE SOUTIEN A 4 AGRICULTEURS :

Madame le maire donne lecture d'une pétition de soutien à quatre agriculteurs de Saint Méard de Gurçon qui se retrouvent devant le Tribunal Correctionnel de Bergerac pour avoir participé à des actions syndicales lors des manifestations du printemps 2010 relatives à la crise du lait. Cette pétition déjà présente dans de nombreux commerces sera déposée au secrétariat de la mairie. Elle propose aux élus qui le souhaitent de venir soutenir ces administrés lors de leur comparution prévue le mardi 5 octobre 2010 à 13 heures.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GURSONNAIS :** Monsieur ROCHE Jean, délégué communautaire fait le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2010 de la communauté de communes du Gursonnais. Il indique qu'il était inscrit à l'ordre du jour l'étude du cahier des charges pour l'élaboration d'un PLU au niveau communautaire. Madame le Maire rappelle que la carte communale de Saint Méard de Gurçon a été rejetée par Monsieur le Sous-préfet de Bergerac le 29 décembre 2009. Une réunion de concertation avec les services associés a été organisée le 4 février 2010 par Monsieur le Président de la Communauté de Communes. A la suite de celle-ci, le conseil municipal de Saint Méard de Gurçon a pris le 9 février 2010 une délibération décidant le maintien en l'état de la carte communale révisée. Après différents entretiens téléphoniques et rencontre avec Monsieur le Sous Préfet de Bergerac le 30 mars 2010 dans les locaux de la sous préfecture avec les représentants de la communauté de communes, la commune de St Méard de Gurçon, Madame l'architecte des bâtiments de France, Monsieur le subdivisionnaire de la DDT, Monsieur le Sous Préfet a demandé à Monsieur le Président de la communauté de communes du Gursonnais, maître d'ouvrage de la révision des cartes communales, de procéder à une nouvelle enquête publique pour la commune de Saint Méard de Gurçon. Une nouvelle réunion sur site avec les services associés a eu lieu le 27 avril 2010 et après concertation entre les différents partenaires, un accord a été trouvé pour la délimitation des zones ayant conduit au rejet de la révision de la carte communale. Un nouveau document graphique devait donc être établi et soumis à enquête publique. Malgré plusieurs demandes écrites et orales, à ce jour, Monsieur le Président de la communauté de communes du Gursonnais ne fournit pas de dates pour cette enquête publique permettant de clôturer la révision de la carte communale de Saint Méard de Gurçon. Aussi, le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, refuse le projet de création d'un PLU communautaire, précise qu'en l'état actuel des statuts, la communauté de communes du Gursonnais n'a pas compétence pour l'élaboration d'un tel document, maintient sa demande de révision de la carte communale de Saint Méard de Gurçon et demande instamment à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gursonnais de mener celle-ci à son terme avec un nouveau document graphique soumis à enquête publique, comme convenu lors de la réunion du 30 mars 2010 avec Monsieur le Sous préfet de Bergerac.

Autre point abordé lors de la réunion du 20 septembre 2010, l'agent du Service Public d'Assainissement Non Collectif quitte ses fonctions prochainement. Cet agent ne sera pas remplacé avant 2013 (date du prochain contrôle des constructions existantes). Pour ce qui est du contrôle des nouvelles installations, une délégation de service public sera mise en place.

- SIAEP DE VELINES : Monsieur CHRISTOFLOUR fait le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2010 au cours de laquelle le Président a présenté son rapport annuel qui a été approuvé par le comité syndical. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

- SMCTOM : lecture du courrier par lequel Monsieur le Président indique qu'au suivi des stocks et du budget, le stock des sacs jaunes s'épuise trop rapidement et n'est pas proportionnel à l'augmentation de la population desservie par le ramassage des ordures ménagères. En effet, beaucoup de familles utilisent ces sacs distribués « gratuitement » financés par la TEOM, pour y déposer des ordures ménagères, des déchets verts en déchetterie. La dépense pour le syndicat s'élevant à 40.000 € par an, il demande aux communes de ne distribuer qu'un rouleau par an et par personne (ex : pour une famille de 4 personnes, il sera distribué 4 rouleaux de 25 sacs pour l'année).

- SYNDICAT DU BAS MONTRAVEL : le procès verbal de l'enquête publique a été reçu en mairie. Il est consultable au secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Christoflour remet à chaque conseiller présent un projet de numérotage et nomination des rues des villages de Saint Méard de Gurçon. Il demande à chacun de l'étudier afin de faire aboutir ce dossier.

- Lecture du compte rendu de l'assemblée générale des Rapid'eaux en date du 28 août 2010.

- Madame le maire indique qu'elle a reçu le calendrier des matchs de foot du PMG. Une copie en sera faite sur demande

- Sport Santé Aquitaine : Monsieur Christoflour donne le programme retenu par le regroupement des associations de Saint Méard. Les manifestations auront lieu le 1^{er} octobre de 18 h à 20 h au stade (jeux de ballons, parcours d'adresse, buvette et grillades), le 2 octobre de 14 h à 19 h au stade (pétanque, circuit vtt, tir à l'arc, parcours de billes sur sable, repas paëlla sur réservation) et le 3 octobre de 9 h à 12 h (randonnée 2 km, 9 km et 12 km, chasse au trésor sur la commune, vin d'honneur sous la halle offert par la municipalité). Renseignements Serge au 06.77.97.52.05 ou Helen pour les anglais au 06.32.26.36.56.

- Madame le maire indique qu'elle a reçu Monsieur PRADINES qui souhaite dans le cadre d'une formation Agipiph doit effectuer un stage en entreprise du 4 au 29 octobre 2010. Il a demandé au Maire s'il était possible de le faire auprès du service technique de la commune. Après renseignement pris par le maire, le conseil municipal donne son accord.

- Appartement de l'école : des travaux de mise aux normes de l'électricité sont nécessaires. Le montant des travaux s'élève à 4.499,58 €TTC. Il y a lieu également de prévoir la dépose du compteur de gaz et sa repose dans un coffret extérieur pour un coût de 1.996,12 €.

- Illuminations de Noël : devis de l'entreprise Brézac pour la pose de onze décors pour un coût de 1.200 € TTC. En sus, l'entreprise prête deux décors pour le balcon de la mairie et l'illumination des arbres de la croix.

- Remerciements des Epicuriens et de la Société de chasse pour la subvention communale.

- Monsieur Mineur demande que la commune achète 3 projecteurs pour le stade, les membres du foot loisirs les mettront en place.

- Monsieur Bartial indique que la source du Cluzeau a été nettoyée par les quatre riverains.
